

Jean-Louis Romanens / Pascal Kuenlin, députés		M1067.09	
Crise économique – affectation de moyens à la relance		DFIN	
		Cosignataires:	49
Reçu SGC:	11.02.09	Transmis DFIN:	11.02.09
		Parution BGC:	fév. 2009

Dépôt et développement

La crise financière frappe depuis quelques mois très fortement. Les grandes entités bancaires accusent de grandes pertes, l'économie des Etats-Unis et de l'Europe s'essouffle. L'industrie exportatrice de la Suisse commence à devoir faire face à une forte chute des commandes. Plusieurs entreprises ont recours au chômage partiel pour passer ces moments difficiles. On constate également une progression assez sensible du chômage dans notre canton, même si l'économie locale reste confiante pour l'année 2009.

Si cela perdure, l'emploi pourrait fortement chuter et les collectivités publiques se devront de soutenir des actions permettant de relancer l'économie et l'emploi.

La Confédération, à l'instar d'autres gouvernements, l'a bien compris puisqu'elle a mis en place un premier paquet de mesures et envisage très sérieusement un deuxième volet.

Certaines de ces mesures vont impliquer les cantons, lesquels devront consentir un effort financier semblable. Fribourg doit absolument tenter de bénéficier de ce soutien fédéral.

Notre canton doit également prévoir son plan de relance et de soutien aux personnes touchées par la crise. Il est indispensable qu'il fasse l'inventaire des actions projetées et s'assure de leur financement.

Aussi, nous demandons que le Conseil d'Etat élabore de manière anticipative ce plan de mesures porteuses pour le futur, lesquelles ne deviendraient effectives qu'au moment où le besoin se fera réellement sentir. Il pourrait prévoir, par exemple :

- 1) l'accélération de certains travaux, notamment dans l'entretien des routes qui a pris un certain retard ces dernières années ;
- 2) le soutien au perfectionnement du personnel des entreprises ;
- 3) l'aide dans la réalisation rapide de projets régionaux pouvant bénéficier de la Nouvelle Politique Régionale, notamment dans le tourisme et les installations sportives ;
- 4) l'affectation de moyens supplémentaires dans le fonds de l'emploi pour des programmes d'occupation et/ou des formations novateurs ;
- 5) l'accompagnement de projets novateurs dans la recherche en alimentant de manière substantielle le fonds « recherches et développement » de nos hautes écoles;
- 6) d'autres mesures que nous lui laissons le soin de proposer.

Pour financer ces mesures et étant certains que les comptes de l'exercice 2008 présenteront un bon résultat, nous proposons que le Conseil d'Etat bloque d'ores et déjà tout ou partie de ce bénéfice en l'affectant à ce plan de relance qu'il débloquera au moment où il le jugera nécessaire.

* Réponse du CE et prise en considération par le Grand Conseil le 16.02.2009

Cette affectation devrait être intégrée à l'arrêté qui approuvera les comptes et ceci en conformité avec plusieurs dispositions de la Loi sur les finances, notamment l'article 44 qui permet la création de provisions.

Etant donné que les comptes vont être bouclés tout prochainement, nous demandons que cette motion soit traitée sur son acception et sur le fonds selon la procédure urgente, ceci en application des articles 174 et 175 de la Loi sur le Grand Conseil, de manière que le décret soit voté avant l'approbation des comptes 2008.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'examen de cette motion et de sa réponse.

* * *